



CONTRAT DE LOCATION INSTRUMENT DE MUSIQUE

*Contrat à nous retourner complété et signé
1 exemplaire vous sera adressé par courrier*

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MUSIQUE

TYPE :
MARQUE :
N° DE SÉRIE :
N° D'INVENTAIRE :

REPRÉSENTANT

NOM – PRÉNOM :
ADRESSE :
CP – VILLE :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
MAIL :

ÉLÈVE

NOM - PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels causés.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-après (page 2).
- En cas de détérioration causé par l'élève, je m'engage à faire réparer l'instrument à mes frais dans les plus brefs délais.
- Je m'engage à rendre l'instrument dans les plus brefs délais en cas d'arrêt ou à la demande du Conservatoire. En cas de non-restitution de l'instrument, un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de la famille pour un montant de la valeur de l'instrument répertorié à l'actif du Conservatoire.

Date :
Signature de l'emprunteur
(Représentant légal pour les élèves mineurs)

**Signature du Directeur du Conservatoire
des Alpes-Maritimes**
Christian TOURNIAIRE

RÈGLEMENT

Article 1. Objet du contrat

Le contrat a pour objet la location d'un instrument de musique désigné ci-dessus, auprès du Conservatoire. Pendant la durée du contrat, l'emprunteur s'engage à assumer l'entretien, la garde juridique et la responsabilité de l'instrument. Le contrat est personnel et ne peut en aucun cas être cédé. L'instrument de musique est exclusivement réservé à l'usage individuel de l'emprunteur.

Article 2 : Durée de la location

Cette mise à disposition est conclue pour l'année scolaire en cours. L'instrument est remis par l'enseignant et devra être restitué au plus tard à l'issue de l'année scolaire en cas de non-réinscription.

Article 3 : Location et conditions de paiement

Le tarif de la location de l'instrument est fixé par délibération du Comité Syndical et fait l'objet d'une facturation annuelle.

Article 4 : Mise à disposition de l'instrument de musique

Le Conservatoire s'engage à mettre à la disposition de l'emprunteur un instrument en parfait état de fonctionnement. En conséquence, le Conservatoire ne pourra pas être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement futur ou de la détérioration dudit instrument de musique.

Article 5 : Entretien et maintenance

Le Conservatoire s'engage à fournir l'ensemble des fournitures nécessaires au bon entretien de l'instrument. Le professeur de musique indiquera comment entretenir l'instrument. L'emprunteur s'engage à conserver l'instrument de musique en bon état de présentation et de fonctionnement. Tout incident entravant la bonne marche de l'instrument est à signaler au Conservatoire.

Article 6 : Assurance

L'emprunteur doit souscrire une assurance couvrant l'instrument pendant toute la durée de la location.

Article 7 : Restitution de l'instrument de musique

A la fin de la location, l'emprunteur restituera au professeur l'instrument de musique et ses accessoires. L'entretien courant et la révision générale finale est à la charge de l'emprunteur à l'issue du prêt. L'instrument de musique et ses accessoires seront rendus en parfait état de fonctionnement.

Article 8 : Non restitution de l'instrument de musique

En cas de non-restitution de l'instrument quelle qu'en soit la raison (vol, perte, sinistre, etc...), l'instrument sera facturé.

Article 9 : Dégradation, réparation de l'instrument de musique

En cas de dégradation de l'instrument quelle qu'en soit la raison, la réparation de l'instrument sera à la charge du locataire à hauteur du devis établi par un professionnel.

Article 10 : Accessoires fournis

Si l'instrument de musique est fourni avec des accessoires (housse de transport...). Ceux-ci devront être utilisés correctement et rendus en bon état en même temps que l'instrument.

Date :

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé »

ETAT DE L'INSTRUMENT DE MUSIQUE A LA REMISE

Date de remise :

Etat de l'instrument de musique :

Date :

Signature du Professeur :

ETAT DE L'INSTRUMENT DE MUSIQUE A LA RESTITUTION

Date de restitution :

Etat de l'instrument de musique :

Date :

Signature du Professeur :